



Bruxelles, le 4.12.2018
COM(2018) 798 final

ANNEX

ANNEXE

à la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**GÉRER LA MIGRATION SOUS TOUS SES ASPECTS: PROGRÈS RÉALISÉS DANS
LE CADRE DE L'AGENDA EUROPÉEN EN MATIÈRE DE MIGRATION**

Fiches d'information sur les propositions qui devraient bientôt faire l'objet d'un accord



RÉFORMER LE RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN COMMUN

CE QUE LES RÉFORMES CHANGERAIENT ET POURQUOI NOUS EN AVONS BESOIN AUJOURD'HUI

Même si des compromis doivent encore être trouvés sur certains aspects de la réforme du régime d'asile de l'UE, d'énormes progrès ont été réalisés dans l'ensemble du dossier, cinq sur les sept propositions initiales de la Commission étant prêtes pour adoption. Tout en faisant partie d'une vaste réforme, chacune des propositions est porteuse d'une valeur ajoutée manifeste et leur finalisation rapide produirait des effets tangibles sur le terrain.

1 Règlement relatif aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile

Décembre 2018



Forte valeur ajoutée

Le nouveau règlement relatif aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile assurera une plus grande convergence des taux de reconnaissance dans l'ensemble de l'UE, garantira les droits des réfugiés reconnus comme tels et découragera les mouvements secondaires qui mettent l'espace Schengen en péril.



Prêt à être adopté

Un accord très large a été trouvé entre les colégislateurs. L'adoption est possible au début de l'année 2019.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT ASSURERA:



Une plus grande convergence des taux de reconnaissance:

Grâce à des critères de protection harmonisés, les demandeurs d'asile auront des chances égales d'obtenir cette protection, aux mêmes conditions, où qu'ils introduisent leur demande dans l'Union. Il en résultera une plus grande convergence des taux de reconnaissance, qui demeurent très variables entre les États membres, et l'on mettra ainsi fin à la «course au droit d'asile».



Une protection tant que c'est nécessaire:

Les États membres auront l'obligation de retirer le statut conféré par la protection lorsque celle-ci ne sera plus nécessaire. Avant qu'il soit statué sur une demande d'asile, les éventuelles autres formes de protection nationales existant dans le pays d'origine devront être évaluées.



Des règles plus fermes pour sanctionner les mouvements secondaires:

Les nouvelles règles décourageront les mouvements secondaires en introduisant des sanctions. Par exemple, le décompte de la durée de séjour légal ininterrompu dont il faut justifier pour demander le statut de résident de longue durée dans l'UE sera remis à zéro chaque fois que le réfugié sera repéré dans un État membre où il n'a pas le droit de séjourner ou de résider.



De plus fortes incitations à l'intégration:

Les nouvelles règles contribueront à améliorer les perspectives d'intégration en clarifiant les règles relatives à la sécurité sociale et à l'assistance sociale et permettront aux États membres de lier certaines prestations sociales à des mesures d'intégration obligatoires.



Une meilleure protection des familles et des mineurs:

Les familles s'étant formées dans les pays de transit pourront désormais aussi bénéficier du droit à l'unité familiale et l'intérêt supérieur des mineurs recevra une attention accrue dans les décisions relatives aux demandes d'asile et au droit à l'unité familiale.

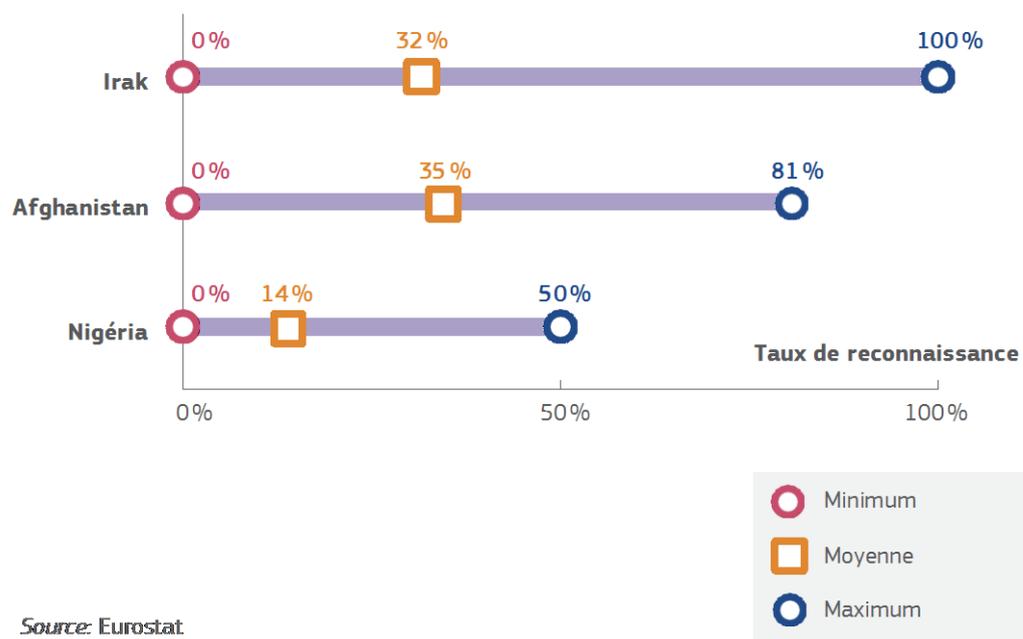


Une sécurité intérieure renforcée:

Les nouvelles règles introduisent une obligation de retirer le statut de réfugié lorsqu'une personne a commis certaines infractions pénales ou constitue une menace pour la sécurité nationale.



LES TAUX DE RECONNAISSANCE DEMEURENT TRÈS VARIABLES ENTRE LES ÉTATS MEMBRES 2017



Source: Eurostat.



Commission
européenne

RÉFORMER LE RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN COMMUN

CE QUE LES RÉFORMES CHANGERAIENT ET POURQUOI NOUS EN AVONS BESOIN AUJOURD'HUI

Même si des compromis doivent encore être trouvés sur certains aspects de la réforme du régime d'asile de l'UE, d'énormes progrès ont été réalisés dans l'ensemble du dossier, cinq sur les sept propositions initiales de la Commission étant prêtes pour adoption. Tout en faisant partie d'une vaste réforme, chacune des propositions est porteuse d'une valeur ajoutée manifeste et leur finalisation rapide produirait des effets tangibles sur le terrain.

2 Directive relative aux conditions d'accueil

Décembre 2018



Forte valeur ajoutée

La nouvelle directive relative aux conditions d'accueil fera en sorte que les demandeurs d'asile soient accueillis dans des conditions décentes et harmonisées dans l'ensemble de l'UE. Elle contribuera à prévenir les mouvements secondaires en clarifiant les droits et obligations des demandeurs d'asile.



Prête à être adoptée

Un accord très large a été trouvé entre les colégislateurs. L'adoption est possible début 2019.

LA DIRECTIVE RÉVISÉE RELATIVE AUX CONDITIONS D'ACCUEIL GARANTIRA:



Des conditions d'accueil adéquates dans l'ensemble de l'UE:

Les États membres seront tenus de mettre en place des plans d'urgence pour garantir une capacité d'accueil suffisante à tout moment, y compris lorsqu'ils sont soumis à une pression migratoire disproportionnée. L'Agence de l'Union européenne pour l'asile fournira des orientations pour aider les États membres à appliquer les normes communes en matière de conditions d'accueil.



Le droit de bénéficier des conditions d'accueil prévues, dans l'État membre responsable uniquement:

Les demandeurs d'asile ne bénéficieront de l'ensemble des conditions d'accueil prévues que dans l'État membre responsable de l'examen de leur demande d'asile. Cette disposition permettra d'éviter les mouvements secondaires qui mettent Schengen en péril.



L'obligation de se présenter en personne:

Pour dissuader les demandeurs d'asile de fuir, les États membres pourront leur attribuer un lieu de résidence et leur imposer l'obligation de se présenter en personne auprès d'une autorité. En outre, pour garantir l'efficacité de la procédure, les États membres pourront assigner aux demandeurs d'asile une zone géographique sur leur territoire.



Un accès plus précoce au marché du travail:

Les demandeurs d'asile auront le droit de travailler au plus tard 6 mois après l'enregistrement de leur demande.



Une meilleure protection des enfants migrants:

Les mineurs seront scolarisés au plus tard 2 mois après le dépôt de leur demande d'asile. Les mineurs non accompagnés bénéficieront immédiatement d'une assistance et un représentant leur sera désigné au plus tard 15 jours après l'introduction de leur demande d'asile.



RÉFORMER LE RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN COMMUN

CE QUE LES DIFFÉRENTES RÉFORMES APPORTERAIENT ET POURQUOI ELLES SONT NÉCESSAIRES MAINTENANT

Même si des compromis doivent encore être trouvés sur certains éléments de la réforme du régime d'asile de l'Union, d'énormes progrès ont déjà été réalisés dans l'ensemble, puisque 5 des 7 propositions initiales de la Commission sont prêtes à être adoptées. Ces propositions s'inscrivent dans une réforme de grande envergure, mais chacune d'entre elles apporte en soi une valeur ajoutée évidente et leur achèvement rapide permettra de faire la différence sur le terrain.

3 Agence de l'Union européenne pour l'asile

Décembre 2018

Une forte valeur ajoutée



L'agence pour l'asile renforcée sera en mesure de fournir un service rapide et complet aux États membres, aussi bien en temps normal qu'en cas de pression particulière, y compris en menant à bien, sur demande, toute la phase administrative de la procédure, comme manifestation concrète de la solidarité européenne.



Prêt à être adopté

La proposition initiale présentée par la Commission en 2016 a fait l'objet d'un accord politique. De nouveaux amendements ciblés ont été proposés par la Commission en septembre 2018. Le texte pourrait être adopté au début de 2019.

L'AGENCE POUR L'ASILE RENFORCÉE ASSURERA:



Un soutien opérationnel plein et entier dans le cadre des procédures d'asile à chaque fois que nécessaire

L'agence et ses équipes d'appui «asile» pourront fournir tout un éventail d'activités d'appui, notamment en menant à bien, à la demande des États membres, toute la phase administrative de la procédure d'asile, et en offrant une assistance pour les recours, dans le plein respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire.



Une convergence accrue au sein de l'Union en ce qui concerne l'évaluation des besoins de protection et les conditions d'accueil:

Au-delà des orientations qu'elle fournit déjà, l'agence renforcée élaborera des orientations, des normes opérationnelles, des indicateurs et des pratiques exemplaires concernant la situation dans les pays d'origine et les conditions d'accueil; elle dispensera également des formations et aidera les États membres à établir des plans d'urgence.

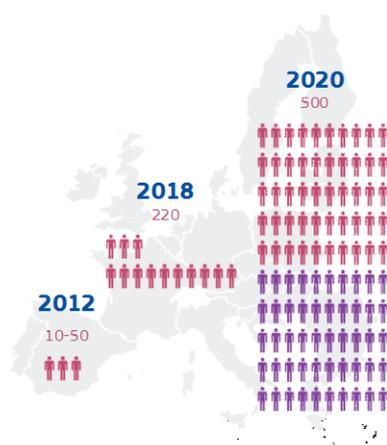


Le suivi:

L'agence assurera également le suivi de la mise en œuvre opérationnelle et technique du régime d'asile européen commun afin de contribuer à prévenir les éventuelles lacunes et de fournir rapidement un appui si cela s'avère nécessaire et qu'un État membre en fait la demande.



METTRE EN PLACE UNE AGENCE DE L'UE POUR L'ASILE QUI SOIT CAPABLE DE FOURNIR UN APPUI COMPLET ET RAPIDE AUX ÉTATS MEMBRES



Dès 2020, 500 agents opérationnels et une réserve de 500 experts seront disponibles pour fournir un appui aux États membres.

Les missions d'appui de l'agence comprendront notamment:

- l'identification et l'enregistrement des demandeurs d'asile
- les entretiens sur la recevabilité et sur le fond des demandes
- la préparation des décisions administratives statuant sur les demandes (toutes les décisions continueront d'être adoptées par les autorités nationales)
- un appui aux organes de recours indépendants
- l'interprétation et la traduction



Commission
européenne

RÉFORMER LE RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN COMMUN: CE QUE LES DIFFÉRENTES RÉFORMES APPORTERAIENT ET POURQUOI ELLES SONT NÉCESSAIRES MAINTENANT

Même si des compromis doivent encore être trouvés sur certains éléments de la réforme du régime d'asile de l'Union, d'énormes progrès ont déjà été réalisés dans l'ensemble, puisque 5 des 7 propositions initiales de la Commission sont prêtes à être adoptées. Ces propositions s'inscrivent dans une réforme de grande envergure, mais chacune d'entre elles apporte une valeur ajoutée évidente et leur achèvement rapide permettra de faire la différence sur le terrain.

4 Règlement Eurodac

Décembre 2018



Une forte valeur ajoutée

Le nouveau règlement Eurodac permettra d'élargir la base de données de l'UE en matière d'identification, ce qui permettra aux autorités de détecter les mouvements secondaires, de lutter contre les migrations irrégulières et d'améliorer le retour des migrants en situation irrégulière.



Prêt à être adopté

Un large accord trouvé entre les colégislateurs. Le texte pourrait être adopté au début de l'année 2019.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT EURODAC GARANTIRA:



Une meilleure identification des demandeurs d'asile:

Les États membres seront en mesure de stocker et de rechercher des images faciales dans Eurodac en complément des empreintes digitales, dans le plein respect des règles de protection des données. Cela permettra de garantir qu'ils disposent de tous les éléments nécessaires pour identifier les demandeurs d'asile et cela leur fournira une aide supplémentaire lorsqu'ils sont confrontés à certaines difficultés, par exemple des empreintes digitales endommagées ou un refus de fourniture des empreintes digitales.



Une plus grande efficacité des retours:

Le nouveau système ne sera plus limité aux demandeurs d'asile, mais permettra également de stocker des données concernant les ressortissants de pays tiers qui ont été déclarés en situation irrégulière dans l'Union. La durée de conservation des données concernant les migrants en situation irrégulière appréhendés aux frontières extérieures sera étendue au-delà de la période actuelle de 18 mois et passera à 5 ans. Il sera ainsi plus facile d'identifier ces personnes et de leur délivrer de nouveaux documents en vue de leur retour et de leur réadmission.



Une meilleure protection des enfants migrants:

Par l'enregistrement des mineurs âgés d'au moins six ans, le nouveau système contribuera à améliorer la sécurité des enfants migrants, par exemple en permettant de détecter des cas de traite et d'exploitation des êtres humains et également d'établir des liens familiaux en cas de disparition d'un enfant.

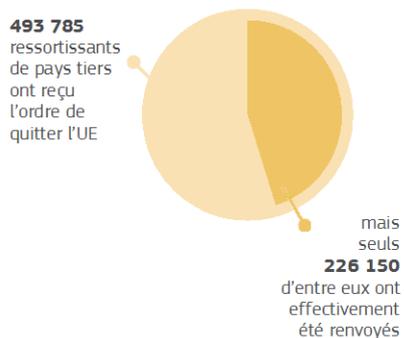


Une meilleure détection des mouvements secondaires:

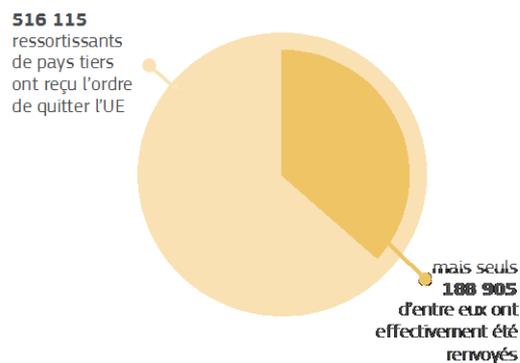
Les informations supplémentaires disponibles dans le système permettront aux autorités nationales, lors de la détection des mouvements secondaires irréguliers, d'avoir un tableau plus complet de la situation de chaque personne enregistrée.

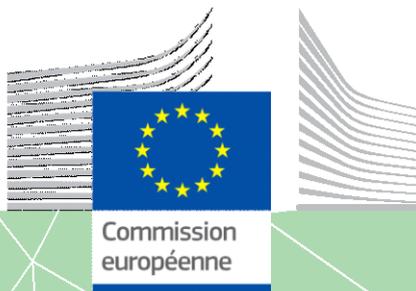
AMÉLIORATION DES RETOURS: L'EXTENSION DU CHAMP D'APPLICATION D'EURODAC AUX MIGRANTS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE PEUT CONTRIBUER À ACCROÎTRE LES TAUX DE RETOUR QUI À CE JOUR RESTENT INSUFFISANTS

45,8 % de retours effectifs en 2016



36,6 % de retours effectifs en 2017





RÉFORMER LE RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN COMMUN:

CE QUE LES DIFFÉRENTES RÉFORMES APPORTERAIENT ET POURQUOI ELLES SONT NÉCESSAIRES MAINTENANT

Même si des compromis doivent encore être trouvés sur certains éléments de la réforme du régime d'asile de l'Union, d'énormes progrès ont déjà été réalisés dans l'ensemble, puisque 5 des 7 propositions initiales de la Commission sont prêtes à être adoptées. Ces propositions s'inscrivent dans une réforme de grande envergure, mais chacune d'entre elles apporte une valeur ajoutée évidente et leur achèvement rapide permettra de faire la différence sur le terrain.

5 Le cadre de l'Union pour la réinstallation

Décembre 2018

Une forte valeur ajoutée



Le règlement sur le cadre de l'Union pour la réinstallation contribuera à réduire la migration irrégulière en offrant d'autres solutions sûres et légales aux personnes souhaitant émigrer. Il remplacera les mécanismes ad hoc actuels et définira des plans d'une durée de deux ans et à l'échelle de l'UE pour la réinstallation des véritables réfugiés. En contribuant collectivement aux efforts mondiaux en matière de réinstallation, l'UE renforcera son partenariat et la solidarité avec les pays tiers qui accueillent un grand nombre de personnes ayant besoin d'une protection internationale.



PRÊT À ÊTRE ADOPTÉ

Un large accord a pu être trouvé entre les colégislateurs. Le texte pourrait être adopté au début de 2019.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE CADRE DE L'UNION POUR LA RÉINSTALLATION GARANTIRA:



Le tout premier cadre juridique collectif pour la réinstallation:

Le nouveau cadre fournira une série de procédures communes pour la sélection et le traitement des candidats à la réinstallation et garantira aussi le soutien financier du budget de l'UE.



Un plus grand impact pour les efforts de réinstallation communs de l'UE:

Le nouveau cadre permettra à l'Union dans son ensemble de parvenir à un accord sur certaines régions et certains pays à partir desquels la réinstallation devrait avoir lieu, ce qui placera l'Union dans une position plus forte sur le plan mondial.



Un cadre flexible fondé sur la participation volontaire:

Les États membres continueront de décider à qui et à combien de personnes ils accorderont une protection.



Une diminution des arrivées irrégulières:

Offrir des voies sûres et légales d'entrée en Europe aux personnes ayant besoin d'une protection contribuera à réduire les flux de migration irrégulière et facilitera les relations avec les pays d'origine et de transit.



Un calendrier prévisible et une prise de décisions claire

Ce cadre sera mis en œuvre par des plans à l'échelle de l'UE, adoptés par le Conseil sur la base d'une proposition de la Commission, qui définiront un nombre total de personnes à admettre tous les 2 ans.



Des critères d'admission communs et des contrôles de sécurité rigoureux

L'accès au programme sera réservé aux personnes ayant véritablement besoin d'une protection internationale. Les États membres peuvent donner la préférence aux personnes qui ont des liens sociaux avérés ou d'autres caractéristiques susceptibles de faciliter leur intégration. Des motifs de refus obligatoires s'appliqueront aux personnes qui présentent une menace pour la sécurité.

**DEPUIS 2015, DIFFÉRENTS PROGRAMMES EUROPÉENS
DE RÉINSTALLATION ONT AIDÉ PLUS DE 43 700 PERSONNES
PARMI LES PLUS VULNÉRABLES À TROUVER REFUGE DANS L'UE**

